

SINNAMAG

Bulletin d'information de la commune de Sinnamary • N°1 • Mars-Avril 2022



ÉDUCATION

Le numérique fait sa rentrée à l'école élémentaire

AMÉNAGEMENT

La révision du plan local d'urbanisme est lancée

CULTURE

La mise aux normes du centre socioculturel à l'étude



GRAND @NGLE

L'aménagement des berges
Les travaux du Pont Madame
de Maintenon



10-13

SINN@CTUS

La 1^{ère} rencontre économique des savanes
La structuration de la filière pêche en débat



4-7

SINN@GENDA

Le programme culturel et sportif
Les sinnamariennes en portrait



14-15

EN IM@GES

Le carnaval des seniors
La parades des Savanes



8-9

SINNAMAG N°1

Mars-avril 2022

Directeur de publication

Michel-Ange JEREMIE

Réalisation

Komedi@

Sources

Service communication ville de Sinnamary

Crédit Photos

Audrey SOPHIE - Ville de Sinnamary

Impression

CCPR imprimerie

Tirage

900 exemplaires

EDITO

Michel-Ange JEREMIE
Maire de Sinnamary



« Nous avons su répondre aux contraintes d'une situation inédite »

Chères lectrices et chers lecteurs,

Plus que jamais nous devons rester optimistes et déterminés à répondre au besoin impérieux de retrouver une vie plus empreinte de solidarité, d'empathie, de chaleur humaine.

Plus que jamais, ma volonté politique de réenchanter nos espaces de vie dans une petite ville attractive est un crédo que je me suis fixé et que je partage au quotidien avec la majorité municipale. Ce 1^{er} numéro de SinnaMag, témoigne d'une nouvelle dynamique de notre commune, de ses habitants malgré ces moments d'incertitude et de liberté limitée.

Notre jeunesse, nos associations culturelles et sportives, nos services communaux, nos entreprises et artisans sont restés mobilisés pendant la crise sanitaire. Ensemble nous avons su répondre aux contraintes d'une situation inédite qui a considérablement modifié nos habitudes et la réponse aux besoins essentiels de chacun.

J'ai tenu que soit organisé avec le service cohésion sociale un carnaval des seniors afin de leur témoigner l'amour et l'affection que nous leur portons tout en maintenant ce lien identitaire intergénérationnel si fort à Sinnamary.

En matière de prévention et de santé, nous avons été précurseurs dans l'organisation des dépistages et de la vaccination de la COVID-19, grâce au partenariat développé avec le CHK, le laboratoire CARAGE et la CTG.

La vision prospective de notre mandature est caractérisée par le lancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme qui permet la co-construction d'un projet d'aménagement à l'échelle de notre commune pour les 10 prochaines années.

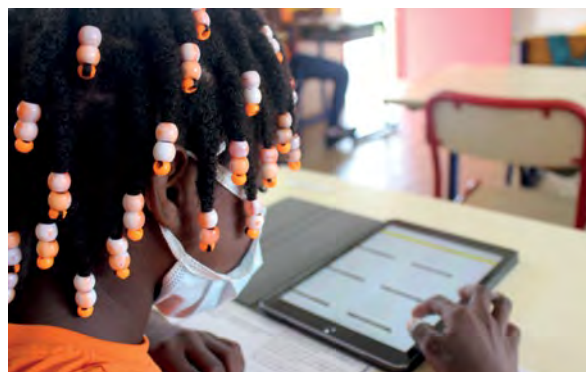
J'espère que tous les Sinnamariens seront impliqués dans cette consultation qui permettra d'identifier les projets pertinents de planification à l'image de notre identité culturelle, que ce soit à partir des réunions de quartier, des sessions thématiques, ou de la mobilisation de référents qualifiés.

Après des mois de concertation, de nombreuses discussions avec les partenaires institutionnels et les organismes de services publics, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter, dans ce 2^{ème} numéro, les projets qui débiteront courant 2022 pour l'amélioration de votre quotidien. Ces projets sont portés par la municipalité et ont fait l'objet d'une notification de financement.

Bonne lecture

EDUCATION

Le numérique à l'école élémentaire



La Ville modernise les équipements informatiques des écoles Athis Latidine et Ulrich Sophie, pour un montant total de 60.499 €.

Pour initier les élèves à l'informatique, on fait désormais venir l'informatique à eux ! Pour cela, la collectivité a répondu à l'appel à projets lancé par l'Etat, pour un « socle numérique dans les écoles élémentaires ». Destiné à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique, ce socle de base comprend un tableau numérique par classe, commandé par un ordinateur, ainsi qu'une classe numérique par classe. Il s'agit là d'un meuble roulant contenant plusieurs tablettes, pouvant être déplacé facilement

d'une salle de classe à une autre. Cette nouvelle classe numérique viendra remplacer la traditionnelle salle informatique qui nécessitait que les élèves s'y déplacent, éventuellement par demi-groupe, pour se familiariser avec l'utilisation d'un ordinateur. L'objectif étant, sous la houlette des enseignants, d'enrichir facilement et rapidement les connaissances des élèves grâce aux ressources numériques. La subvention attribuée à la Ville de Sinnamary, dans le cadre du plan de relance, s'élève à 42 149 €.

**INFO
EN PLUS !**

Les inscriptions à l'école maternelle et élémentaire sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2022. Rendez-vous au service Affaires Scolaires et Petite Enfance, les lundis, mardis et jeudis entre 9h et 12h pour effectuer vos formalités.

Votre enfant est né entre les mois de janvier et avril 2020 ? Rapprochez-vous du service Affaires Scolaires et Petite Enfance, afin qu'il intègre la Très Petite Section.

ACTIVITES ARTISTIQUES

La réhabilitation du centre socioculturel



L'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre propose un enseignement complet et adapté à tous les profils, de l'apprenti au confirmé.

Depuis le début de l'année scolaire, ce sont près de 50 élèves qui s'épanouissent à travers des pratiques artistiques collectives et individuelles, avec une équipe d'enseignants qualifiés. Une formation à l'éveil musical est même dispensée aux tout-petits dès l'âge de 4 ans. Ces enseignements permettent aux enfants d'être sensibilisés de manière ludique à la musique.

L'EMDT de Sinnamary propose aussi des cours dans plus d'une quinzaine de disciplines telles que : trombone, trompette, saxophone, piano, batterie, guitare, flûte traversière, percussion traditionnelle créole, danse traditionnelle, clarinette, percussion latino/afro Caraïbe, chant chorale, kizomba, danse classique, danse moderne, danse cubaine, hip hop, théâtre.

Des travaux de mise aux normes

Afin de répondre aux besoins de ce lieu d'expression, des travaux de réhabilitation et de mise aux normes seront lancés fin 2022, pour un montant total de 889 480 €. La collectivité s'est engagée à repenser la configuration du bâtiment sur près de 800 m2 en R+1, soit : 13 salles de cours insonorisées dont 2 salles spécialisées dans l'enseignement du piano et un espace équipé d'une scène et réservé à la danse et au théâtre.



Un outil moderne et performant

A terme, ce réagencement favorisera l'accessibilité, notamment avec la mise en place d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, les travaux permettront d'améliorer les performances acoustiques et thermiques. Construit en 1989, le centre socio culturel est aujourd'hui vétuste et nécessite un véritable rafraîchissement, afin de devenir officiellement l'établissement dédié au futur conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Sinnamary.

PARTENAIRES	MONTANT
ETAT DETR	450 000,00 €
CTG	200 000,00 €
CNES	100 000,00 €
CCDS (GAL/LEADER)	100 000,00 €
COMMUNE	39 480,00 €
TOTAL	889 480,00 €

INFO EN PLUS !

Michel-Ange JEREMIE, Maire de Sinnamary et Eliette BEAUFORT, 6ème Adjointe déléguée à la culture ont reçu Serge LONG-HIM-NAM, Conseiller territorial délégué aux langues et cultures régionales, accompagné de Mickaëlle NGO YAMB NGAN, Directrice du conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Guyane. Les élus Sinnamariens ont présenté leurs attentes et besoins pour faire rayonner le futur établissement artistique à travers une convention avec le conservatoire régional.
Infos et inscriptions : Isabelle COSSET, Référente de l'EMDT - Espace TAKARI - 0694 225771

PREVENTION

Nouvelle sirène pour donner l'alerte

Le dispositif a été installé sur le site du Château d'eau (RN1), dans le cadre de l'extension du Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP).



Des tests ont été réalisés le 22 février dernier, en présence de Christian CLET, 1^{er} adjoint délégué à la prévention des risques. Depuis 2015, la Ville de Sinnamary est dotée d'une sirène d'alerte située à l'ancien château d'eau du bourg. Elle est déclenchée tous les 1^{er} mercredis du mois et permet la diffusion d'un signal sonore en cas de danger imminent en lien avec les risques naturels. Le nouveau SAIP a été mis en place par le CNES, à la demande de la municipalité, afin d'étendre le signal sonore dans les zones

non couvertes par la sirène initiale comme la Pointe Combi, la Piste de l'Anse ou encore la Savane Manuel.

Ces essais ont permis de mesurer la portée des signaux, insuffisamment audibles notamment en raison des fortes intempéries. Des améliorations et de nouveaux réglages devront être apportés par les techniciens du CNES afin que le nouveau dispositif soit opérationnel en toutes circonstances.

PLUVIOMETRIE



Montée des eaux dans le bourg

Inquiétude des habitants depuis les fortes pluies du mois de mars 2022.

Plusieurs d'entre eux furent durement touchés par les inondations, notamment dans le secteur du village Indonésien. Très rapidement, la collectivité a mis en place une cellule de crise afin d'organiser le relogement temporaire des sinistrés à l'hôtel du Fleuve. Soucieux de la sécurité des Sinnamariens et de leurs biens, Michel-Ange JEREMIE,, s'est entretenu avec le directeur d'EDF, Michel DURAND. Ce dernier a assuré que le phénomène pluvieux est maîtrisé et que le niveau de surveillance du barrage de Petit saut est



particulièrement élevé. Le réseau hydrographique en aval et le phénomène des marées sont pris en compte dans les facteurs de risque d'inondation. Une réunion publique devrait se tenir avec les différents acteurs, à savoir la Commune, EDF et la DGTM, afin que la population soit mieux sensibilisée sur les risques majeurs. De plus, la direction d'EDF s'est engagée à alerter la collectivité dès lors que le niveau du fleuve à la Pointe Combi aura atteint 7,50 m.

INFO EN PLUS

Oltre le risque de rupture du barrage, Sinnamary est située dans une zone où l'aléa inondation a été classé « fort » par le PPRI, approuvé le 17 septembre 2002. Cette classification met en évidence une importante vulnérabilité de certaines zones habitées : la Pointe Combi, les abords du fleuve, le village Saramaca et le village indonésien.

COMMUNICATION

Notre site web fait peau neuve

Avec la refonte de son site internet, la Ville de Sinnamary entend renforcer la communication avec les administrés, mais aussi les associations, les partenaires institutionnels, les nouveaux arrivants, les touristes, etc. En effet, la collectivité souhaite mieux faire connaître les services publics et les différentes actions menées sur le territoire.

Indispensable à la vie locale, le nouveau site sera opérationnel fin mai 2022 avec une nouvelle charte graphique au design épuré. Un espace moderne, plus intuitif qui présente des fonctionnalités susceptibles :



- D'accentuer l'attractivité de la ville
- De faciliter le quotidien des Sinnamariens
- De valoriser le dynamisme de la commune

Pour financer cet outil de communication, la collectivité a répondu à l'appel à projets « transformation numérique » du plan de relance et a obtenu une subvention de 20 000 €. Le coût total de l'opération s'élève à 23 390 €, comprenant la création, le développement, la maintenance et l'hébergement de ce nouveau site internet. La société locale Côté Cube accompagne la collectivité dans la réalisation de ce projet web.

ENTREPRISES

Rencontre économique des Savanes

Le 28 janvier 2022, en présence des donneurs d'ordres publics et privés.

L'objectif affiché était d'inciter les entrepreneurs à se structurer et ainsi accéder aux différents marchés publics. Le maire Michel-Ange JEREMIE a fait part de son souhait de voir émerger une association des entreprises. Une sorte de guichet unique pour améliorer la diffusion d'informations auprès des professionnels. Cette première rencontre organisée par la municipalité était aussi l'occasion :

- Pour la Ville de Sinnamary de présenter ses projets matures, évalués à près de 23 M€ d'investissement.

- Pour Marie-Anne CLAIR, directrice du CSG de mettre en lumière les projets de la base et hors base, accessibles aux TPE/PME.

- Pour la CTG, de présenter son programme d'accompagnement des entreprises et son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Des échanges enrichis par la FRB-TP et la CERC Guyane, qui ont exposé les perspectives d'investissement dans le BTP en Guyane et les outils mis à la disposition des chefs d'entreprises.



PECHE

L'urgence de structurer la filière

Les professionnels de la pêche et de la mer, les parlementaires, les élus font front commun contre la pêche illégale, le 29 octobre dernier.



Initiée par Michel-Ange JÉRÉMIE, maire de Sinnamary et 1^{er} vice-président de la CCDS, cette réunion de concertation au complexe Sinnaryouz était l'occasion pour les pêcheurs locaux de dénoncer avec force les problématiques de la filière : l'activité illégale, les préjudices écologiques et économiques, l'insécurité en mer, la formation des jeunes, les difficultés de recrutement liées à un manque d'attractivité du métier etc.

Ce premier cycle d'échanges et de réflexions est le point de départ de la co-construction d'une pêche structurante en Guyane. Le maire a rappelé qu'il ne

s'agit pas de « repartir une énième fois sur un nouveau plan de développement, mais de réajuster les programmes existants afin qu'ils soient en conformité avec les réalités des professionnels et afin de permettre aux collectivités de s'en saisir pour générer la création de projets. » La discussion a abouti à la rédaction d'un projet de motion contre la pêche illégale, qui rapporte d'une part les différentes interventions faites par les parlementaires depuis de nombreuses années, et d'autre part les propositions pour la protection des richesses halieutiques de la Guyane, évoquées lors de cette réunion par des professionnels exaspérés.



28 FÉVRIER

PARADE DES SAVANES

Organisée par le Comité des fêtes en partenariat avec la Ville de Sinnamary, la parade des Savanes a réuni un public nombreux. Les groupes venus de tous horizons ont déambulé sur l'avenue Elie CASTOR, faisant résonner toutes sortes de musiques envoûtantes, symboles de notre carnaval.





27 FÉVRIER

CARNAVAL DES SENIORS

Le temps d'une journée, les seniors de la commune se sont retrouvés à l'hôtel du Fleuve pour un moment de festivité et de partage autour de notre patrimoine culturel. Un moment rempli de couleurs et de convivialité pour nos aînés qui n'ont pas hésité à rejoindre la piste de danse au rythme des nouveautés et des tubes qui animent la période du carnaval.

05 AU 13 JANVIER

VŒUX DU MAIRE

Le mois de janvier est traditionnellement celui des vœux et des retrouvailles. A cette occasion, le Maire et son équipe municipale ont maintenu ce moment d'échange privilégié avec le personnel communal la population, sous la forme de réunions de quartiers.



12 MARS

JOURNÉE DROITS DES FEMMES

Sinnamary a célébré les victoires et les acquis des femmes, en présence de Christiane TAUBIRA, ancienne Garde des Sceaux, Isabelle HIDAIR, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, Sonia FRANCIUS, directrice de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et de Valentine BONIFACIE, présidente des Premières de Guyane. Plusieurs femmes remarquables ont été mises en lumière, à travers une exposition photos, des conférences, de la poésie et une pièce de théâtre sur l'histoire de l'esclave affranchie Suzanne AMOMBA PAYÉ.



Cette rubrique est dédiée à la présentation projets en cours de réalisation et sur le point

Procédure de faisabilité des projets

La Commune met en œuvre de nombreux projets pour améliorer le quotidien des habitants. L'équipe municipale et les agents travaillent sans relâche à la réalisation de ces derniers aux côtés de plusieurs partenaires.

L'aboutissement d'un projet est le résultat de longues procédures administratives, et depuis 2020 dans un contexte sanitaire pas toujours favorable. Par exemple, quand l'exécutif municipal et les services identifient un projet, son caractère légal et son intérêt sont d'abord approuvés par le Conseil municipal qui donne le pouvoir au premier magistrat de la commune d'engager les moyens nécessaires. Puis,

vient une longue phase d'étude menée en interne ou avec un bureau d'étude chargé de définir le contenu, les orientations, le coût prévisionnel et les limites du projet en matière de faisabilité. Enfin, la recherche de partenaires pour un accompagnement financier ou autre est une étape indispensable dans la concrétisation des projets.

Pointe Combi : éclairage et sécurisation de la voirie en bonne voie !



Des travaux en deux tranches pour un budget total de 892 483 euros

La route de la Pointe Combi est un tracé d'environ 5 km de long, raccordée directement à la RN1 et menant à de nombreuses habitations et points d'intérêts touristiques. Ce secteur qui connaît une forte fréquentation, notamment des scolaires, nécessite des aménagements pour :

- Assurer une meilleure visibilité des piétons ;
- Améliorer la signalisation ;
- Structurer l'activité touristique.

Le bureau d'études AGIR qui accompagne la collectivité dans ce projet d'aménagement et de sécurisation des voiries de la Pointe Combi, a d'ores et déjà constitué un avant-projet et établi des préconisations techniques pour la réalisation des travaux d'éclairage public et de sécurisation du point d'arrêt de bus scolaire à l'intersection RN1 - Pointe Combi dans le sens Kourou-Sinnamary.

Coût de la 1^{re} tranche : 491 056 €

CNES : 300 000 €

Commune : 191 056 €

Coût total de l'opération : 892 483 €

Recherche de financements en cours

Nouer des partenariats indispensables

L'année 2021, malgré un contexte sanitaire délicat, fut marquée par plusieurs visites officielles dont le préfet de la Guyane, le sous-préfet délégué, le président de la Collectivité territoriale de Guyane et le président du Comité du tourisme de la Guyane. L'occasion pour l'exécutif de nouer des partenariats indispensables avec l'État comme la CTG pour mener à bien les objectifs fixés par le Conseil municipal. Autant d'échanges qui permettent de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de projets visant à développer Sinnamary à l'horizon 2030.

AVRIL 2021

Thierry QUEFFELEC, Préfet de Guyane

Lors de cette visite protocolaire, Michel-Ange JÉRÉMIE, maire de Sinnamary a présenté la stratégie politique qui sera menée tout au long de la mandature et les projets structurants pour lesquels la Collectivité sollicite l'accompagnement de l'État. Les partenaires privés étaient également invités à présenter les projets qu'ils ont pour le territoire. Le temps fort de la visite du Préfet a été la visite du chantier du pont Madame de Maintenon.



de l'état d'avancement des principaux de démarrer en 2022. Où en sommes-nous ?

SEPTEMBRE 2021

Gabriel SERVILLO, Président de la CTG

Le Président de la collectivité territoriale en visite à Sinnamary à l'occasion de la rentrée scolaire reçu par Christian CLET, 1^{er} Adjoint, qui l'a sensibilisé sur les projets économiques et touristiques.



OCTOBRE 2021

Jean-Luc LE WEST, Vice-Président de la CTG

Une attention particulière portée à l'aménagement des berges en espace multifonction et à la transformation de la Maison de la Nature en Centre d'Interprétation de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Ces modèles de développement écotouristiques nécessitant des financements que la CTG se dit prête à apporter pour permettre d'envisager une reprise économique dès 2022.



DÉCEMBRE 2021

Mathieu GATINEAU, Sous-Préfet – Secrétaire Général des Services de l'Etat

Présentation des projets en cours d'instruction et en voie d'achèvement nécessitant un accompagnement technique et financier mobilisable dans le cadre du plan de relance.



PLU : la révision est lancée

Par délibération du 12 février 2021, la commune a prescrit l'élaboration de son PLU et fixé les modalités de la concertation avec la population.

Qu'est-ce que le PLU ?

Il fixe les grands principes d'aménagement et d'urbanisme, dans le respect du développement durable, en apportant une réponse adaptée aux besoins de tous. Ce projet partagé qui dessine Sinnamary à l'horizon 2030 vise à organiser l'implantation des constructions, favoriser la mixité des populations, la solidarité sociale et intergénérationnelle, protéger les espaces naturels et agricoles, et préparer la réalisation de futurs équipements (scolaires, sportifs, culturels, de santé, etc.).

Une procédure en 3 phases

Phase 1 : Diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement (septembre à décembre 2021)

Phase 2 : Élaboration du PADD (en cours)

Phase 3 : Mise en forme du PLU - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlement, zonage (2^e trimestre 2022)

Le PADD en débat : une étape majeure

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable est le projet stratégique des élus pour le territoire. Ce document a deux fonctions :

- Définir les orientations générales d'urbanisme et les politiques d'aménagement, d'équipement structurel et paysager, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les politiques de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques des milieux aquatiques.

- Préciser les orientations générales ou des prescriptions concernant plus des espaces, des quartiers ou des actions publiques (habitat, mobilité, développement économique, loisirs, réseaux d'énergie et de communication, etc.)

Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le rôle des élus

Les 25 et 26 janvier 2022, les élus ont déterminé les enjeux du territoire à travers 4 ateliers thématiques : cadre de vie & environnement ; économie ; mobilités ; habitat.

Ces ateliers ont permis d'identifier les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs, et cela à partir du diagnostic territorial qui a mis en évidence les atouts et des faiblesses de la commune. Véritable trait d'union entre l'est et l'ouest, Sinnamary tient une place privilégiée pas toujours exploitée.

À terme, les orientations déclinaées par les élus dans le PADD feront l'objet d'un débat, lors d'une séance du Conseil Municipal.

La concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, l'élaboration du PLU fait l'objet d'une concertation avec la population pendant toute la durée des études.

A cette occasion, les habitants sont invités à prendre connaissance des documents d'étude et à consigner leurs observations sur le registre de concertation aux jours et heures habituelles d'ouverture du service urbanisme, à l'hôtel de ville du lundi au vendredi (7 h 30 à 14 h 30).

Une fois le PLU approuvé, le maire devient compétent pour instruire et délivrer les autorisations d'urbanisme.

Des réunions publiques et des actions participatives seront programmées pour échanger avec la population sur les différents enjeux du territoire.

Un espace multifonction pour

La réouverture du pont est prévue pour le 2^e semestre 2022.

Les berges du fleuve de Sinnamary possèdent un véritable potentiel d'attractivité. De nombreuses manifestations populaires, culturelles, sportives y accueillent un large public telles que la course nautique *Ram'dilo*, des manifestations populaires comme *Lafèt poson* ou encore le *marché de Noël* pour ne citer que cela. Par ailleurs, cet espace est amené à devenir une véritable porte d'entrée sur le bourg de Sinnamary, une fois la réouverture du pont Madame de Maintenon prévue au 2^e semestre 2022.

Pont, fleuve et église

La Collectivité a donc entrepris le projet de restructurer ce lieu propice aux rencontres, afin de permettre une meilleure organisation des différents événements et valoriser les sites emblématiques de la commune parmi lesquels le pont, le fleuve et l'église. Le bureau d'études Synergy Group, représenté par 3 jeunes guyanais, a été désigné pour définir le contenu du projet qui prévoit un aménagement inédit sur le territoire comprenant :

- La réalisation d'un jardin partagé
- L'installation de jet d'eau
- Le montage d'une scène artistique
- La construction d'un espace d'expression artistique

Redynamiser l'économie locale

Ce projet prévoit également la création d'un espace de restauration et de plusieurs points de vente qui seront mis en location pour les marchands ambulants. L'objectif étant de structurer l'occupation du domaine public et de redynamiser l'économie locale. Acteur majeur dans l'innovation, Synergy Group accompagne la Commune de Sinnamary dans l'ensemble des composantes du projet, notamment au sujet des contraintes environnementales, architecturales ainsi que celles liées à l'urbanisme.

Coût du projet : 2 060 000 M€

Partenaires : CTG, Comité du Tourisme de Guyane, CNES, CCDS, Etat, Europe



Le pont a été en partie recouvert d'une bâche avant de procéder au décapage puis à la pose d'une nouvelle couche de peinture pour éviter toute pollution du fleuve Sinnamary.



les berges de Sinnamary



Budget voté par la majorité

Le budget communal est une véritable feuille de route des projets et actions qui seront menés cette année. Voté en Conseil municipal le 1^{er} avril 2022, il fixe les dépenses et les recettes annuelles de la commune à travers 2 sections :

- Section de fonctionnement : **12 867 187 €** - Les dépenses de fonctionnement concernent la gestion courante des services de la commune : services mis à disposition des habitants, achat de matériel, entretien des bâtiments, charges des personnels et autres. Ces dépenses sont équilibrées par les recettes de fonctionnement qui proviennent de l'impôt et des taxes diverses, des dotations versées par l'Etat, des subventions, des recettes municipales.

- Section d'investissement : **7 525 136 €** - Il s'agit de la part du budget consacrée aux grandes opérations qui seront réalisées dans l'année.



Tour d'horizon des projets

- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Réhabilitation de l'église
- Aménagement des berges en espace multifonctions
- Modernisation et extension du port de pêche
- Maison Familiale Rurale
- Étude et requalification des délaissés urbains
- Résorption de l'habitat insalubre à la Cité du Stade
- Création d'un village sportif et service des sports
- Pointe Combi : aménagement et sécurisation de la voirie
- Réhabilitation et mise aux normes du centre socioculturel
- Rénovation et extension des VRD du bourg
- Aménagement d'une 2^e entrée de ville
- Centre d'Interprétation de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Réserves foncières pour l'installation de nouveaux agriculteurs
- Conception d'un groupe scolaire



EXPOSITION

Portraits de femmes, parcours de vies

Sept femmes originaires de la commune et aux parcours inspirants sont mises à l'honneur dans le cadre des manifestations commémorant la Journée internationale des Droits des femmes, le 8 mars 2022. Des figures de notre commune œuvrant dans des domaines variés tels que le sport, l'agriculture, la gastronomie, les arts traditionnels. Des personnalités qui partagent leurs expériences et se livrent avec sincérité. Cette exposition est encore visible sur le parvis de l'Hôtel de Ville et devrait prochainement rejoindre le cadre de l'Université de Guyane.

Programmation culturelle et sportive

05 juin 2022
Aquathlons

10 juin 2022
Abolition de l'esclavage

17 juin 2022
Hommage à Elie CASTOR

25 juin 2022
Parcours du cœur

VACANCES JUILLET/AOÛT

Les mardis
Football & Basket
Kayak

09 juillet 2022
Ciné goûter

13 juillet 2022
Rollers

20 juillet,
03 & 17 août 2022
Badminton
Randonnée vélo
pique-nique

Les jeudis
Kayak

Les vendredis
Basket

16, 23 & 30 juillet 2022
Mini-championnat de foot

Du 12 au 14 août 2022
Festival grajé

27 juillet & 20 août 2022
Après-midi récréative
Nocturne sportive

Les dates sont susceptibles d'être modifiées. La ville de Sinnamary communiquera régulièrement sur ces événements à venir.

Anaëlle HORTH
Le spatial a toujours été le secteur de préférence d'Anaëlle. Pour arriver à ses fins, elle débute sa carrière dans le domaine de l'automobile, après de longues études à l'École Nationale Supérieure d'Électronique et d'Informatique Réseaux et de Bordeaux. Du groupe Renault au CNES, en passant par l'aéro-défense où elle a travaillé sur l'architecture d'un lance-missile manuel, il lui a fallu seulement 5 années pour atteindre son objectif professionnel. Aujourd'hui, Anaëlle HORTH est fière d'occuper le poste d'ingénieur Systèmes.

Coralie SOPHIE
Passionnée de natation depuis l'âge de 6 ans, Coralie élève des Jeux Olympiques. Elle s'est inspirée de sa sœur, Marie, pour devenir une compétitrice hors pair. Du haut de ses 17 ans, cette jeune nageuse durcit son physique par la natation.

Gabrielle LABORIEUX
Gabrielle a toujours milité pour la préservation du patrimoine culinaire Guyanais. Ses recettes ancestrales ont été révisées à travers son association « Chôlé's a'cho » ainsi que dans les émissions de cuisine auxquelles elle a eu l'honneur de participer aux côtés de Masou, sur RFO. Aujourd'hui, elle persiste à transmettre son savoir afin de préserver les richesses gastronomiques de la Guyane.

Marie-Louise BARTHÉLÉMY
CHAK FANM GANYEN ROUN MISYON !
Pou dé ti jou mo fé asou laté-a, mo ka pensé ki mo rempli mo pa : lagrikilt, monté désann chimen baté, mo travay labas, mo té ka vendé o marché... -

Mariska PINAS
Mariska est gérante du restaurant SuniGuyane, depuis le 22 juin 2020. Après 2 ans de formation dans la restauration, puis 18 ans de service au restaurant Chez Mya, elle se lance dans l'auto-entrepreneuriat, encouragée par son compagnon et sa famille qui croient en elle.

Paule-Mise RIBAL
Paule-Mise a quitté son emploi d'aide comptable à l'emploi à Sinnamary, la PIDEQ, à Sinnamary, pour être domiciliée à Sinnamary en 1976. Après l'accident de son mari en 1984, elle a été seule aux commandes du restaurant le Palaka, jusqu'au 06 novembre 2019. Véritable institution gastronomique et patrimoniale de la Guyane. Le Palaka a accueilli le Président de la République Jacques CHIRAC. Paule-Mise RIBAL a été décorée de l'Ordre du Mérite pour ses travaux.

Victoire PERLET
Passionnée de tradition et chanteuse de kasékò, Victoire a découvert le grège à Sinnamary. Elle est très vite devenue une référence incontournable au sein du groupe les Immortels et dans l'émission culturelle diffusée sur les ondes de Radio Mitar.

« La force et la persévérance sont les moteurs de mon parcours. NOUS IBIK ANNN PA CHANSE C'est la devise que je partage avec mes frères et sœurs, parce que ça montre qu'on vient de loin. »

« À ta question, Quand partez-vous en vacances ? J'ai toujours répondu que : J'aurai le temps de me reposer une fois sous terre. »

« Je ka le kote masé pou le fier en plim, Mite madanm ka travay ansanm pou yé ti soumaké. »

« TOUJOU FÉ PLEN BAGA ! SAN FORÉ, PASSE MO SA ROUN FANM ! A SA KI MO FORÉ. »

Textes et photos : Audrey SOPHIE



@ VOTRE ÉCOUTE

NUMEROS UTILES

SERVICES MUNICIPAUX

Services administratifs
0594 34 51 22

Pôle culturel
0594 34 51 22

Archives
0694 38 43 45

Bibliothèque
0594 34 55 59

Cohésion sociale
Vie associative
0694 20 99 38

Police municipale
Astreinte : 0694 24 10 78

Service des Sports
Astreinte : 0694 45 68 09

Piscine municipale
0594 34 57 48

Services techniques
0594 34 50 94

Caisse des écoles
0594 34 69 86

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Ecole Claudine VERDEROSA
0594 34 50 53

Ecole Athis LATIDINE
0594 34 51 44

Ecole Ulrich SOPHIE
0594 34 52 00

Collège Elie CASTOR
0594 34 53 97

Cuisine centrale
0594 34 61 56

PERMANENCES PUBLIQUES

Agence d'Information sur
le Logement de la Guyane
3^{ème} mercredi du mois
De 9h00 à 13h30
Espace Takari

Caisse Générale de la
Sécurité Sociale
3^{ème} mercredi du mois
De 9h00 à 12h00
Espace Takari

Equip' emploi
(Pôle emploi)
7, 9, 21 et 23 mars 2022
A partir de 9h
Espace Takari

SANTE & URGENCES

Dr Serge CAUT
0594 34 58 98

Urgences médicales
15

Gendarmerie nationale
0594 34 50 17

Pharmacie de Sinnamary
0594 34 52 89

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
0594 34 52 76

Centre de santé
0594 34 52 78

Programmation culturelle et sportive

13 août 2022
Biathlon (kayak, course à pied)

24 août 2022
Initiation CAPOEIRA

10 septembre 2022
Ciné goûter

18 septembre 2022
Journée du patrimoine

24 septembre 2022
Théâtre

1^{er} octobre 2022
Octobre rose

08 octobre 2022
Fête du poisson

04 novembre 2022
Novembre bleu

12 novembre 2022
Fête du bœuf

18 novembre 2022
Théâtre

26 novembre 2022
Ciné goûter

1^{er} décembre 2022
Prévention Téléthon



09, 16 & 17 décembre 2022
Marché de Noël

14 décembre 2022
Déjeuner des seniors




Les dates sont susceptibles d'être modifiées. La Ville de Sinnamary communiquera régulièrement sur ces événements à venir.



SINNAMAG

Hôtel de ville de Sinnamary 
1, avenue CASTOR - 97315 Sinnamary
0594 34 51 22 



 @sinnamary
 www.ville-sinnamary.fr
 communication@ville-sinnamary.fr